

~~33-64~~

**BULLETIN**  
DES  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

---

---

Vol. XVIII

LEVIS—MARS 1913

No. 3

---

---

LA FAMILLE  
**FARIBAUT**

(Suite)

**Branche de Montréal ou de L'Assomption**

**L'honorable Joseph-Eduard Faribault**

Né à Berthier-en-haut le 4 mai 1773.

Il fut admis à la pratique du notariat le 19 février 1791.

M. Faribault s'établit presque aussitôt à L'Assomption. Il ne tarda pas à se faire la plus belle clientèle de toute la région.

En 1808, M. Faribault fut élu député de Leinster.

En 1838, M. Faribault fut un des membres du Conseil spécial formé pendant la suspension de la Constitution.

L'honorable M. Faribault décéda à l'Assomption le 3 août 1859, à l'âge de 86 ans.

Nous trouvons dans un journal du temps la nécrologie suivante qui rend justice aux belles qualités de M. Faribault :

“ Le 3 août courant, le village de L'Assomption eut à déplorer la perte d'un de ses plus anciens et respectables citoyens, l'honorable Joseph-Edouard Faribault, notaire, qui est mort en fervent catholique, après avoir enduré avec résignation à la volonté de Dieu les douleurs d'une maladie qui le tenait arrêté depuis quatre ans et deux mois.

“ Accablé sous le poids des années et des douleurs, il est allé recevoir la récompense de ses bonnes œuvres et des services sans nombre qu'il a rendus à ses concitoyens et au pays entier, de la main du Tout-Puissant, le seul qui put le récompenser suivant son mérite.

“ Né à Berthier en 1773, M. Faribault vint s'établir au village de L'Assomption peu de temps après son admission au notariat. Il passa là tous les jours de sa longue carrière, en citoyen paisible, intègre méritant toujours de plus en plus le respect et la vénération des habitants de ce village et de tous ceux qui le connurent. Doué d'une raison forte, d'une sagacité peu commune, d'un jugement solide, il fut si bon jurisconsulte qu'il s'acquit le nom d'homme de bons conseils, nom qu'il a su mériter toujours davantage et conserver jusqu'à ses derniers jours.

“ Il s'acquit en peu de temps une pratique très nombreuse et il procéda toujours avec tant de justice et de loyauté que ses actes et ses conseils furent tou-

jours de nature à satisfaire ses clients et à augmenter la confiance qu'ils avaient en lui. Prévenir et régler les plus grandes difficultés, éviter et arrêter les procès tout en rendant justice aux parties, tel était le propre d'un citoyen aussi calme et aussi paisible que l'honorable M. Faribault, aussi combien de familles ne lui doivent-elles pas la conservation de leurs fortunes et surtout cette bonne intelligence qui règne au milieu d'elles et qui forme une si grande partie de leur bonheur.

“Le nom d'un homme d'un si grand mérite ne pouvait pas être inconnu, aussi s'étendit-il par tout le pays. Il retentit jusque dans l'enceinte parlementaire, si bien que Son Excellence sir John Colborne, alors gouverneur de cette province, voyant les services signalés qu'il pouvait rendre au pays, le nomma, le 2 avril 1838, membre du Conseil Spécial de cette province.

“Il fut nommé, le 30 août 1826, commissaire pour la décision sommaire des petites causes, et, le 12 juin 1841, maire du district municipal de Leinster, charge qu'il remplit de même que celle de juge de paix et de lieutenant-colonel de la milice à la satisfaction de tous.

“Enfin toute sa vie fut une suite de travaux incessants et de dévouement pour le bien du pays, pour le bonheur de ses concitoyens et pour l'honneur du nom canadien. Bon époux, bon père, plein de charité pour les pauvres, sa vie privée fut digne d'éloges comme sa vie publique.”

L'honorable M. Faribault avait épousé, le 21 novembre 1794, Marie-Élisabeth Poudrette.

Elle décéda en 1841.

M. Faribault épousa en secondes noccs, en 1846,  
Geneviève Fauteux, veuve N. Hainault.

De son premier mariage il eut treize enfants :  
I Barthélemy-Joseph ; II François-Narcisse ; III Ma-  
rie-Aurélie ; IV Eléonore ; V Joseph-Norbert ; VI  
Marguerite-Elise ; VII Jean-Ovide ; VIII Adéline ;  
IX Louis-Joseph-Edouard-Adolphe ; X Jacques-Eu-  
gène ; XI Esther-Caroline ; XII Jacques-Edouard ;  
XIII Léon- Georges.

I

**Barthélemy-Joseph Faribault**

Né à L'Assomption le 17 septembre 1795.

Décédé à L'Assomption le 24 août 1798.

II

**François-Narcisse Faribault**

Né à L'Assomption le 7 janvier 1797.

Décédé à L'Assomption le 29 septembre 1830.

Il était clerc-notaire.

III

**Marie Aurélie Faribault**

Née à L'Assomption le 2 juin 1798.

Mariée, à L'Assomption, le 20 février 1820, à  
Charles-Auguste d'Eschaillon, sieur de Saint-Ours,  
seigneur de L'Assomption et de plusieurs autres lieux.

M. de Saint-Ours décéda à L'Assomption le 20  
septembre 1837, lui léguant la seigneurie de L'Assomp-  
tion.

Madame de Saint-Ours devint, le 19 septembre 1843, l'épouse de l'honorable Louis-Michel Viger. Celui-ci décéda en 1855, laissant à sa veuve la seigneurie de Repentigny.

Madame Viger est décédée le 11 février 1880, à l'âge de 82 ans.

IV

**Eléonore Faribault**

Née à L'Assomption le 6 septembre 1799.

Marié, le 18 octobre 1824, à Thimothé Franchère.

Madame Franchère décéda le 3 janvier 1869. Elle avait eu : Virginie, Cordélie, Edmond, Gustave, Albina, Georgina, Alphonsine et Laura. <sup>(1)</sup>

V

**Joseph-Norbert Faribault**

Né à L'Assomption le 15 mars 1801.

Reçu avocat, il alla s'établir à Genève, aux États-Unis. Il décéda subitement à Plattsburg, le 17 août 1827, à l'âge de 26 ans.

Il avait épousé, à New-York, le 15 mai 1826, Caroline Gauffreau. <sup>(1)</sup>

De ce mariage naquit : Joseph-Edouard-Norbert Faribault

Né à Genève, États-Unis, le 16 mars 1827.

---

[1] cette dernière mariée à M. le docteur Cléophas Perrault, de Beloeil, est décédée le 31 août 1912. Son mari était décédé le 29 juin de la même année.

(1) Elle devint la femme de M. Amable Jetté marchand, de L'Assomption, et fut la mère de M. Louis-Amable Jetté.

Il se fit recevoir notaire le 12 mai 1848 et pratiqua à L'Assomption.

Il fut pendant plusieurs années maire de L'Assomption.

M. Faribault décéda à l'Assomption le 13 septembre 1883.

Il avait épousé, à L'Assomption, le 9 avril 1849, Odile Dorval, fille de Thimothé Dorval.

De ce mariage naquirent :

1o Joseph-Norbert-Adolphe Faribault né à L'Assomption le 14 décembre 1851. Décédé à L'Assomption le 23 mai 1856.

2o Joseph-Edouard Faribault né à L'Assomption le 28 octobre 1855. Admis au barreau le 11 juillet 1878. Il pratiqua à L'Assomption. Il a épousé, à L'Assomption, le 3 septembre 1878, Melle Letitia Levesque, fille de Pierre-Thomas Levesque et de Evelina Beaupré, qui lui a donné : A. Léon-Pierre-Edouard Faribault né à L'Assomption le 5 septembre 1879. Avocat depuis le 17 janvier 1902. Il pratiqua à Saint-Joseph de la Beauce. Il a épousé, à Québec, le 11 mai 1908, Corinne-Elisa Juchereau Duchesnay, fille de feu Edouard-Jules Juchereau Duchesnay, député de Dorchester. Enfants : A. Jacques Faribault né à Montréal le 30 septembre 1909. Décédé au même endroit le 2 septembre 1910. B. Gabrielle Faribault née à Montréal le 13 août 1910. C. Marie-Madeleine-Annette Faribault née à Montréal le 22 août 1912. B. Joseph-Norbert-René Faribault né à l'Assomption le 6 février 1881. Notaire à Montréal. Il a épousé à Montréal, le 30 avril 1906,

Annette Pauzé, fille de Urgel Pauzé, entrepreneur. Enfants : A. Bernard Faribault né à Montréal le 12 octobre 1907. B. Marcel Faribault né à Montréal le 8 octobre 1908. C. François Faribault né à Montréal le 14 mars 1910. C. Jules-Norbert-Ernest Faribault né à L'Assomption le 24 septembre 1882. Propriétaire de la librairie Saint-Louis, à Montréal. Célibataire. D. Marie-Laetitia Faribault née à L'Assomption le 22 janvier 1884. Mariée à L'Assomption, le 10 octobre 1911, à Paul Massue, industriel, de Rawdon, fils de Louis Massue, de Varennes. E. Marie-Louise-Odile Faribault née à l'Assomption le 25 mars 1885. Décédée au même endroit le 15 avril 1885. F. Marie-Berthe-Eveline Faribault née à L'Assomption le 15 avril 1886. G. Joseph-Auguste-Adolphe Faribault né à L'Assomption le 29 août 1887. Décédée au même endroit le 1er août 1889. H. Thérèse-Aimée Faribault née à L'Assomption le 1er octobre 1889. I. Cécile-Gabrielle Faribault née à L'Assomption le 9 septembre 1890. Décédée au même endroit le 12 mai 1903.

3 Marie-Léon-Norbert Faribault né à L'Assomption le 9 octobre 1859. Décédé au même endroit le 15 mai 1863.

## VI

### Marguerite-Elise Faribault

Née à L'Assomption le 6 décembre 1802.

Décédée à L'Assomption le 2 décembre 1814.

## VII

### Jean-Ovide Faribault

Né à L'Assomption le 24 novembre 1804.

Décédé à L'Assomption le 19 octobre 1806.

VIII

**Adeline Faribault**

Née à L'Assomption le 28 juin 1806.

Décédée à L'Assomption le 24 octobre 1806.

IX

**Louis-Joseph-Edouard-Adolphe Faribault**

Né à l'Assomption le 30 septembre 1807.

Décédé à Paris en 1855.

Il s'était rendu à Paris pour perfectionner ses études médicales.

X

~ **Jacques-Eugène Faribault**

Né à L'Assomption le 31 décembre 1808.

Notaire le 28 septembre 1831.

Il pratiqua à L'Assomption.

M. Faribault décéda à L'Assomption le 1er décembre 1841.

Il avait épousé, à L'Assomption, le 20 février 1832, Priscille Archambault, fille de Amable Archambault, marchand.

Madame Faribault décéda à L'Assomption le 26 novembre 1886, à l'âge de 73 ans.

Enfants :

**I C. Joseph Faribault**

Né à L'Assomption le 10 octobre 1833.

Décédé à L'Assomption le 13 février 1838.

## II Charles-Tancrède Faribault

Né à l'Assomption le 8 mai 1836.  
Médecin.

Décédé à L'Assomption le 18 février 1892.

Il avait épousé, à Montréal, le 4 octobre 1859, Caroline de Beaufort dit Leprohon, fille de Léon-Bernard Leprohon, qui lui donna treize enfants :

Io Léon-Eugène-Rodolphe Faribault né à L'Assomption le 4 novembre 1860. Ingénieur civil et géologue. Employé à la commission géologique à Ottawa depuis 1891. Marié à Ottawa le 26 octobre 1892, à Eva Montpetit, fille de M. Napoléon Montpetit. Enfants : A. Jeanne Faribault née à l'Assomption le 8 novembre 1893. B. Berthe Faribault née à Ottawa le 26 août 1895.<sup>(1)</sup> C. Gabrielle Faribault née à Ottawa le 17 avril 1897. D. Aline Faribault née à Ottawa le 27 septembre 1899. E. André Faribault né à Ottawa le 15 juillet 1903. Décédé au même endroit le 17 février 1907. F. Pauline Faribault née à Ottawa le 21 janvier 1907. G. Marie-Louise-Simone Faribault née à Ottawa le 6 avril 1912.

20 Marie-Louise Faribault née à L'Assomption le 5 janvier 1862. Décédée à L'Assomption le 17 mai 1865.

30 A. Arthur Faribault né à L'Assomption le 29 juillet 1863. Décédé à L'Assomption le 13 novembre 1865.

---

(1) Décédée à l'Assomption le 26 juin 1896.

40 Charles-Robert Faribault né à L'Assomption le 4 juin 1865. Décédé à L'Assomption le 12 juin 1866

50 Georges-Bernard Faribault né à L'Assomption le 26 octobre 1866. Médecin. Il décéda à Fullerton Inlet, baie d'Hudson, le 27 avril 1904. Il accompagnait là-bas une expédition envoyée par le gouvernement. Il avait épousé, à Joliette, le 30 mai 1892, Mlle Marie Eulalie-Alice Beaupré, qui lui donna un fils : Jules Hector-Raoul de Beaufort Faribault né à Chippana Falls, Wisconsin, le 20 juillet 1896.

60 Philippe-Arthur Faribault né à L'Assomption le 27 septembre 1868. Ingénieur civil. Il est assistant-ingénieur et assistant inspecteur des bâtisses de la ville de Brockelyn, aux États-Unis. Il a épousé à Brocklyn, le 10 octobre 1899, Melle Aline-Marie Biggs, qui lui a donné deux enfants : A. Marie-Caroline Elodie, Faribault née le 9 juillet 1910. B. Philippe-Henry Faribault né le 1er août 1901.

70 Caroline-Rachel Faribault née à l'Assomption le 6 septembre 1870. Mariée, à l'Assomption, le 5 juin 1894, à René d'Irumberry de Salaberry, avocat, petit-fils du héros de Châteauguy. Il est avocat à Ottawa.

80 Marie-Caroline-Elodie Faribault née à L'Assomption le 16 juin 1872. Décédée à L'Assomption le 15 juillet 1878.

90 Anna-Marie de Lourdes Faribault née à l'Assomption le 8 janvier 1875.

10 Joseph-Damase-Emile Faribault né à L'Assomption le 27 octobre 1876. Décédé à L'Assomption le 14 octobre 1877.

11 Joseph-Edouard Faribault né à L'Assomption le 27 octobre 1876. Décédé à L'Assomption le 9 décembre 1876.

12 Charles-Joseph-Eugène Faribault né à L'Assomption le 30 avril 1878. Il a servi trois années dans l'armée française en Algérie et au Tonkin. Il a épousé, le 10 décembre 1902, Melle Blanche Desaulniers, qui lui a donné : A. : Charles-Arthur-Marcel Faribault né le 21 septembre 1903. Décédé le 3 octobre 1903. B. Marguerite Faribault né à Montréal le 16 décembre 1907.

13 Marie-Anne-Ernestine-Eva Faribault née à L'Assomption le 2 février 1880. Décédée à L'Assomption le 4 octobre 1885.

XI

**Esther-Caroline Faribault**

Née à L'Assomption le 25 janvier 1810.

Décédée au même endroit le 10 octobre 1810.

XII

**Jacques-Edouard Faribault**

Née à L'Assomption le 27 mai 1813.

Décédé au même endroit le 28 octobre 1813.

XIII

**Léon-Georges Faribault**

Né à L'Assomption le 21 octobre 1815.

Décédé au même endroit le 13 décembre 1816.

(A suivre)

## FAMILLE CAMPEAU

La famille Campeau — menacée elle aussi de disparaître du calendrier paroissial, est un rameau détaché de celle de Montréal et transporté à St-Laurent dans la personne de Paul, comme le prouve son arbre généalogique.

En 1685 Etienne, fils de Léonard, épouse à Montréal Catherine Paré.

En 1698 François, fils d'Etienne, épouse à Montréal Mad. Brassard.

En 1722 Paul, fils de François, épouse à St Jean I. O. Madeleine Fortier.

En 1778 La. Célestin fils de Paul épouse à St-Laurent Marie Crépeau.

En 1822 Michel, fils de La. Célestin, épouse à St-Laurent Joséphine Coulombe.

En 1855 Michel, fils de Michel, épouse à St-Laurent Marie Terrien.

En 1855 Louis fils de Michel épouse à St-Laurent Céline Laquiere.

En 1858 François fils de Michel épouse à St-Laurent Céline Laquiere.

Etienne, premier ancêtre canadien de cette famille, était fils de Léonard et de François Mangé et fut baptisé en 1638.

Le dictionnaire Tanguay ne mentionne ni la province ni la paroisse d'où il était originaire.

Deux petits-fils d'Etienne, Paul et Claude, émigrèrent

1. Figures d'acier et d'aujourd'hui à travers St-Laurent par l'abbé D. Gosselin.

rent de Montréal à l'île d'Orléans et s'y marièrent, le premier en 1734 et le dernier en 1732. C'est celui-ci qui d'après Forgues est la souche des Campeau de St-Laurent, tandis que Tanguay les fait descendre de Paul. Il a peut-être raison cette fois car au bout d'un an de mariage Claude perdait sa femme, Madeleine Audibert, et à partir de ce moment on ne voit plus apparaître son nom.

Le bien de la famille Campeau est borné au sud par la falaise au pied de laquelle commence le terrain irrégulier de la fabrique paroissiale. Bien que la résidence familiale et l'église soient sur la même terre presque en ligne droite il ne faut pas moins de dix à quinze minutes pour franchir l'espace qui les sépare. Cette maison, en effet, est la dernière d'un groupe de cinq, réduit à trois depuis quelques années— et qui n'est en quelque sorte que le prolongement du groupe à l'ouest du chemin public, sur le haut des côteaux. Ce site a sans doute l'avantage, lorsqu'on va à l'ouest, de supprimer une longue montée et d'abrèger la distance, mais il a aussi le grave inconvénient d'être éloigné de l'église et de l'école du village. Aussi lorsqu'il lui a fallu rebâtir en 1889, si je me rappelle bien, Édouard Gosselin a eu le bon esprit de descendre s'installer sur le bord de la colline, à quatre minutes de l'église. Il n'a rien perdu au change, puisque ce site est aussi beau, et qu'il vit réellement à l'ombre du clocher de son village.

La famille Côté aurait pu elle aussi, il y a une cinquantaine d'années, déménager dans les mêmes circonstances, et transporter son nid dans un bocage enchanteur, voisin de l'emplacement de l'église, mais

elle était traditionaliste intransigeante. C'est pourquoi elle n'a pas même songé à bouger et la nouvelle maison en pierre solide comme une forteresse, a été construite au même endroit.

Michel senior.

Les deux derniers héritiers du bien sur lequel la famille Campeau a vécu près de 150 ans portaient le prénom de Michel. A l'époque où j'ai connu Michel senior, il était blanc comme neige, un vieillard authentique, mais le teint encore rose, la démarche sautillante, portant canne, plus par mode que par nécessité, rentier au moins sur son acte de donation,— veuf malgré lui je présume, car il rêva indéfiniment de convoler en secondes noces. Cependant son apparence plus ou moins juvénile n'était qu'un trompe l'œil. Il était bel et bien au soir de la vie, et le bedeau avec le flair des gens de son métier—était sûr de ne jamais sonner son mariage et de le coucher bientôt dans la rangée des fosses déjà commencée.

Au reste, il pouvait partir sans inconvénient, s'en aller reposer dans le cimetière paroissial, car il avait rempli ses devoirs envers sa famille, composée seulement de trois garçons et une fille. Michel avait accepté de veiller sur la vieillesse de son père. Louis était installé sur la terre acquise de François Dumas et François était propriétaire d'une terre—presque au troisième ciel, sur la montagne de St-Féréol. Sa portion d'héritage n'était pas aussi enviable que celle de ses deux frères, mais son tempérament et ses goûts s'en accommodaient parfaitement. Marie avait épousé Pierre Lapointe, forgeron.

Evidemment le Saint Esprit, consulté ou non, avait inspiré le Père Michel. Il s'était réservé la perle de sa famille, un héritier comme en ont peu de donateurs, qui rendit à son père au centuple les soins et les prévenances qu'il en avait reçus dans son enfance. Il savait bien que Louis ne se serait jamais acclimaté ailleurs et qu'il serait revenu à St Laurent avant son père si celui-ci eut tenté de le faire citoyen d'une autre paroisse. François au contraire, était par excellence l'homme toujours content de son sort, un Roger Bon temps pur sang, un philosophe sans le savoir. St-Féréol, puisque son père l'avait réglé ainsi, était pour lui presque une terre promise, et il y vécut heureux.

Le chef de la famille connaissait bien la mentalité de ses enfants.

La famille Campeau était du même niveau intellectuel, moral et religieux que ses cousines de Saint Laurent mais bien supérieur par un vernis de politesse de bonne marque qui reluit encore un peu chez les neveux. On me pardonnera cette naïveté mais dans ma première enfance, je pensais que cette politesse était innée chez les jeunes Campeau, et qu'il en était de cette vertu naturelle comme du teint et des traits physiques.

Cette formation comme toujours était l'œuvre de leur mère, qui avait eu l'avantage d'aller à bonne école. Une tante, qui l'aimait beaucoup était la ménagère d'un vieux prêtre français, M. de Borniol, alors curé de St-Laurent. Comme elle songeait à le quitter parce qu'elle ne pouvait vivre sans sa petite nièce, il la retint à son service en permettant à l'enfant de venir habiter le presbytère. Ce contact n'en fit pas une

savante, mais il fut sous le rapport de la piété, de la réserve et de la politesse chrétienne, une leçon de choses qu'elle utilisa pour l'éducation de ses enfants.

Michel Junior.

Chaque fois que son souvenir se présente à mon esprit, je le revois invariablement au chœur, chantant à sa manière les louanges du Seigneur. C'est là probablement que je l'ai vu pour la première fois, et remarqué en tout cas, car il attirait invinciblement l'attention, et il fallait être grand dévôt pour ne pas se laisser distraire par sa mimique.

Sitôt qu'il apparaissait au coin sud de l'autel, le surplis décollé jusqu'au ventre, toutes les têtes se tournaient dans cette direction. Après une demi-génuflexion, s'il était en retard, il gagnait sa stalle en souriant aux chœurs arrivés avant lui, s'agenouillait trois secondes puis, après un premier coup d'œil dans la nef, il feuilletait son graduel en quête de l'office du jour, et commençait à chanter. Au son de cette voix mâle, vibrante, agréable, bien que manquant un peu de souplesse et dont le timbre emplissait sans effort toutes les oreilles de la nef, les gosiers du groupe qu'il dirigeait et dominait se faisaient moins craintifs et égrenaient les notes plus couramment. Ils étaient sûrs d'être remis sur la piste par leur chef, qui la perdait lui aussi, mais qui pouvait improviser jusqu'à ce qu'il la retrouvât. Il la perdait non par incompetence mais par inattention plutôt. Sa modulation en effet tout en respectant les règles fondamentales du plain chant, était un peu fantaisiste, trop indépendante des détails. Cependant elle n'était ni agaçante ni désagréable, non plus que son cérémonial que les étrangers

seuls trouvaient original. Aussi lorsqu'il entonnait, le bras droit tendu comme s'il eût tenu en main un poids de cinquante livres, un œil dans son livre et l'autre dans la nef, les premières notes jaillissaient lorsqu'il était encore assis; il continuait en se levant debout et finissait assis comme au début. Cette mise en scène avait bien amusé le R. P. Resther en tournée pastorale avec l'archevêque de Québec. Doué d'un sens aigu du comique que présentent les êtres et les choses, et d'un goût insatiable à le savourer, sa toilette ce jour-là, fut vite faite après l'entrée de l'évêque, et il s'arrangea de façon à ne manquer aucun office chanté.

Ces inoffensives manies qui amusaient les étrangers de passage à St-Laurent, les paroissiens les voyaient sans les voir. Ils ne savaient qu'apprécier les services de cet excellent chantre, toujours à son poste chaque dimanche, et même sur semaine si besoin en était. On pouvait toujours compter sur sa présence, malgré la perte de temps qui en était la conséquence ou du moins l'occasion. En effet, une fois rendu au village, la tentation aidant, il faisait une première station chez le marchand, une deuxième au bureau de poste, puis une troisième dans une maison amie, de sorte qu'il était presque midi lorsqu'il rentrait chez lui. Complaisant serviteur des paroissiens, il l'a été sans compter, payé par un simple merci, qui n'était même pas toujours déboursé. Dans le bon vieux temps, chantres et clercs ne connaissaient du casuel que le nom. J'ai, ainsi que tous mes frères, longtemps servi les messes sur semaine, sans autre rémunération qu'une petite image, mais seulement lors-

qu'il passait un prêtre étranger. Autre temps, autres mœurs ! à St-Laurent, comme ailleurs du reste, chantes et clercs sont maintenant indemnisés.

Cependant ils ne sont pas moins susceptibles ni moins grevistes qu'autrefois. Michel Campeau a vécu assez longtemps pour bénéficier du nouveau régime, mais je le soupçonne fort de s'y être plutôt résigné. Il aimait tant rendre service, obliger tout le monde !

Aussi, chacun estimait ce paroissien bienveillant dont la physionomie était pleine de contentement poli, devançant et rendant les coups de chapeau, souriant à tous, ne discutant avec personne, et qui semblait trouver la vie si bonne. Il la prenait telle que Dieu l'a ordonnée, avec ses joies et ses peines, toujours content de son lot. Cette mentalité est le secret du bonheur, et bienheureux ceux qui la possèdent par vertu, s'ils ne l'ont par tempérament.

On a déjà deviné, j'en suis sûr, qu'il cultivait en amateur, réclamant à sa terre juste ce qu'il fallait pour un ménage, sans enfants. Si elle eût à se plaindre ce fut seulement de porter toujours la même robe usée et jaunie, de ne pouvoir suivre les nouvelles modes agricoles et de n'être protégée que par des clôtures branlantes qu'un léger coup de corne couchait à terre. Aussi, les troupeaux du voisinage, de concert avec le sien, ne manquaient pas, au bon moment, d'aller faire la noce dans ses champs d'avoine. Il les traitait comme des invités presque, laissait faire un certain temps, et les congédiait doucement lorsqu'il estimait que le bal avait assez duré.

Pareil désintéressement, on le comprend aisément n'emplit guère les greniers d'un cultivateur, et n'est

pas à conseiller, surtout s'il a des enfants. Cependant Michel Campeau sût garder sa terre indemne de toute hypothèque. Lorsqu'il la cèda, moyennant une rente viagère, à Siméon Thivierge, qui en est le propriétaire actuel, elle était bien telle que son père la lui avait donnée : même superficie, mêmes subdivisions, vierge de toute amélioration, avec maison et dépendances aux mêmes couleurs, mais à demi effacées. Qu'importe ! Cette modeste aisance suffisait à ses exigences, et ne l'avait pas empêché d'être peut-être le plus heureux des paroissiens de S. Laurent. Il était assez riche pour être suffisamment indépendant, et même trop pour ses enfants, puisque Dieu ne lui en avait pas donnés. C'est la raison d'Etat qui força le bien de famille d'échanger un nom qu'il portait depuis 150 ans, et dont il n'avait jamais eu à rougir. Il aurait pu, il est vrai, emprunter celui d'un neveu, mais le nom est peu de chose, presque rien, s'il ne comporte la vocation du métier. Actuellement, il s'appelle donc "Thivierge", mais longtemps encore par suite de l'accoutumance les gens diront Campeau comme autrefois.

Son ancien titulaire abdiqua en temps sa principauté. Il avait de l'âge, il avait perdu son Angèle, la compagne de sa jeunesse, il était seul autant qu'un ermite. En homme avisé qu'il était il comprit qu'il devait descendre du train sur lequel il était monté 50 ans auparavant. Il inventoria donc ses bagages, signa sans regret son acte d'abdication et commença, sans quitter la maison où il avait toujours vécu, à filer ses dernières années dans une oisiveté qu'il savait distraire et amuser en causant, riant et en chantant, di la-



gnant probablement les fous en nombre infini qui s'arrêtent seulement lorsqu'ils tombent. Encore vert malgré ses 70, ans gardant sa taille et son teint, on pouvait supposer qu'il serait longtemps rentier lorsque soudainement, il fut rayé de la liste des vivants. Vou-  
lant faire plaisir une fois de plus, il était monté à Québec à l'occasion de l'exposition provinciale. Sorti dans l'après midi en assurant les gens de la maison qu'il rentrerait à bonne heure, il ne revint pas, et le lendemain on trouvait son corps inanimé sur la rive sud de la rivière St-Charles. Que s'était-il passé ? on ne l'a jamais su, car l'enquête ne révéla rien, et se termina par le verdict banal :

“Mort accidentelle.”

Cette fin tragique impressionna péniblement les paroissiens. Ils vinrent en foule au quai recevoir la dépouille mortelle de celui qui était l'ami de tous. Son service fut chanté en présence d'une assistance dominicale et par un chœur auquel il ne manquait qu'une voix, celle que la mort avait rendue muette. Puis-  
sent les paroissiens de Saint-Laurent ne pas oublier l'âme de celui qui a chanté le service de presque tous les disparus depuis un demi-siècle !

#### LOUIS

Moins solidement charpenté, moins rubicond que son frère aîné, il lui ressemblait au moral plutôt qu'au physique. Poli comme lui, mais plus maniéré, également prodigue des coups de chapeau, affable, serviable, se hâtant lentement, en lui comme en Michel, tout respirait la joie de vivre. Il appartient à la casse des octogénaires, se croit seulement sur le seuil

de la vieillesse, et ressemblant en cela à tout le monde il ne regarde pas d'un œil d'envie la porte du cimetière.

Je suis sûr de lui faire plaisir en lui souhaitant de célébrer son centenaire. A peine installé sur la terre de François Dumas, en homme pratique, il entama les négociations qui devaient aboutir à son mariage avec Céline Lapierre. Cette jeune fille de bonne mine, intelligente, instruite, causant bien, préparée à présider au foyer domestique mieux, je crois qu'au rôle de fermière, appartenait à l'une des meilleures familles de la paroisse. Je suis heureux de rappeler le souvenir de cette cousine germaine, qui, fillette de 15 ans à peine, m'a tenu sur les fonts baptismaux, et qu'en retour depuis 1901, je recommande chaque matin à la miséricorde de Dieu. Je pourrais bien ajouter, pour compléter son portrait qu'elle avait un gosier de rossignol. A ce beau piano sans vernis, il n'a manqué qu'un séjour de quelques années au conservatoire de Paris pour être une musique délicieuse. Son mari lui aussi était un chanteur passable, mais bien inférieur à son frère Michel. Il avait une voix de salon plutôt que d'église, aussi, lorsqu'il sortit du chœur, quelques années après son mariage, personne ne s'en aperçut.

Il fit avec sa femme meilleur ménage qu'avec sa terre, pourtant pétrie du même limon et aussi bien disposée que ses voisines. Ses champs d'avoine, ses prairies toujours maigres, ne répondaient pas aux espérances du semeur, ne suffisaient pas à remplir la batterie de sa grange. Si elle avait pu parler, elle eût vite justifié sa stérilité et mieux que je ne saurais le faire,

précisé la cause des déficits annuels. Une terre, en effet, est une mine dont le rendement varie avec les méthodes et le travail de son propriétaire, et pour une raison ou pour une autre, n'a fait que vivoter là où prospère son successeur, et vice versa. Fatigué d'attendre l'aisance qui s'obstinait à le boudier, constatant que ses enfants n'aimaient pas la charrue, déjà sur le seuil de la vieillesse, Louis Campeau se sépara de la terre qui le faisait vivre depuis plus de trente ans, la céda à Paul Lachance de S. Jean I. O., et alla résider dans l'ancienne maison de François Grenier. N'étant plus qu'à cinq minutes de l'église il a dû trouver com mode de pouvoir sans trop se presser, arriver à la grand'messe avant le Gloria. Quatre enfants lui sont restés tous célibataires, sauf le jeune Louis, veuf de Marie Eudore Pouliot, décédée en octobre 1912.

#### François

Plus sauvageon que maniéré, ce frère de Michel et de Louis, ne l'était que par le sang qui coulait dans ses veines. De haute taille, la poitrine large, le visage éclairé par deux magnifiques yeux de taureau, ce Gaulois d'apparence était cependant timide comme une jeune fille. Ainsi, il avait, paraît-il, une très belle voix, mais il ne chantait que lorsqu'il croyait n'être entendu que de son ange gardien, la promesse même d'une seigneurie ne l'aurait pas décidé à endosser un surplis et à figurer au chœur. Sa place habituelle à l'église était sous le jubé du portail à côté de la colonne sud. C'est là, que dimanches et fêtes invariablement, il causait avec le bon Dieu, disant peu de chose et toujours la même chose, mais écoutant religieuse-

ment. C'est la bonne manière de prier, la plus efficace et, en réalité, la plus éloquente, malgré les apparences. Cependant elle reste toujours l'apanage des simples, des humbles, qui se font plus rares. Cette colonne il aurait bien voulu la déménager lorsqu'il quitta St-Laurent, mais il comprit que le jubé avait besoin de ses deux jambes, et que d'ailleurs, l'amputation ne serait pas permise par les marguilliers. Il partit donc seul car il n'était pas encore marié, réconforté par l'espoir de se retrouver à S. Féréol, près d'une colonne semblable. C'est ce qui arriva. La petite église de sa paroisse adoptive était pourvue d'un jubé reposant comme celui de l'église S. Laurent sur deux béquilles. Il réussit bientôt grâce à ses habitudes matinales à monopoliser la colonne sud. C'est là que je le revis un dimanche de novembre 1875 passé à St Féréol, en remplacement du curé. Il confirmait ainsi la vérité du proverbe que l'habitude est une seconde nature.

Le départ de François Campeau attrista les gamins de l'époque.

Adieu dorenavant, se dirent-ils, ces promenades qui ne nous coutaient que la peine de nous inviter lorsqu'il descendait du village avec son bœuf portant harnais et bride, et comme l'on disait alors : "attelé en cheval". Du moment que l'équipage apparaissait, le traîneau, était envahi, le propriétaire refoulé et serré comme dans une étau. Le pauvre coursier dont je ne me rappelle plus le nom, gourmandé et aiguillonné par les usurpateurs qui, comme tous ceux de leur espèce s'empressent d'abuser de leur pouvoir temporaire. Il n'en continuait pas moins à marcher d'un pas tranquille et lent, se doutant probable-

ment qu'on n'avait par juridiction et habitué d'ailleurs n'obéir qu'à la voix de son maître.

Frs. Campeau était parti seul, sans enlever aucune des Sabines de Saint Laurent, mais tout pacifique qu'il fut, ce n'étant que partie remise. Du moment que son habitation redimentaire comme celle de tout coloni, portes, eut chassis et tête de cheminée, il ne fut pas lent à réaliser l'arrière-pensée qui le hantait. Coloni et célibataire sont, en effet, deux mots qui jurent d'être associés !

Bien que son frère Louis eut épousé une Céline Lapierrc, il en restait une seconde qui, sans être parente avec la première, portait les mêmes nom et prénom. Il pouvait donc l'aimer sans dispense, la parenté du nom n'étant pas un empêchement de mariage et il l'épousa en 1858.

Il retourna à St-Féréol où son séjour ne révolutionna ni les hommes ni les choses.

De cet original, il ne reste plus que le souvenir. Après le décès de sa femme, il revint à St-Laurent où il est mort au milieu des siens, suivi de près par l'unique fille qu'il y avait laissée.

D. GOSSELIN Ptre

---

## Le peintre THEOPHILE HAMEL

M. Théophile Hamel était né le 8 novembre 1817, à Sainte-Foy, d'une famille où l'honneur et la probité sont des vertus traditionnelles.

Dès son bas âge, M. Hamel montra de grandes dispositions pour le dessin, et en 1834, son père, qui présentait chez lui un talent hors ligne, le confia à l'artiste Antoine Plamondon.

De simple dessinateur le jeune homme devint peintre presque sans transition, et sa famille apprit un jour, toute étonnée, qu'il y avait chez lui de cette rare étoffe dont on fait les grands peintres.

En juin 1843, le jeune artiste partait pour Rome avec l'intention de se perfectionner dans l'art de la peinture. Presqu'à son arrivée dans la capitale des Etats Pontificaux, il fut attaqué d'une forte fièvre qui faillit l'emporter. Mais la Providence veillait sur le jeune peintre et il triompha de la maladie.

Pendant son noviciat d'artiste, il étudia, huit mois durant, à l'Académie de Saint-Luc, et visita successivement, toujours dans l'intérêt de son art, Florence, Bologne et Venise. De Venise, après douze mois d'études consciencieuses, il se rendit à Paris où il fit copie de quelques-uns des principaux tableaux qui ornent le célèbre musée du Louvre.

Le jeune peintre, avant de reprendre le chemin de son pays natal qu'il devait tant honorer, voulut lier connaissance avec l'école belge et il s'arrêta à la célèbre école de peinture d'Anvers, en Belgique, où li eut pour compagnons de pinceau—qu'on nous passe

l'expression—les peintres renommés qui ont nom DeKeyser, Vanlerius et Portaëls.

Au mois d'août 1846, M. Théophile Hamel était de retour à Québec où une belle réputation l'avait précédé.

Il fut dès lors à tel point chargé de commandes que son pinceau, de plus en plus apprécié, ne sût où donner. A quelque temps de là il fut appelé à Montréal où il fit, entre autres toiles de mérite, le grand tableau de l'église de Notre-Dame de Bonsecours. Ce tableau, que tout Montréal a pu admirer et qui est le chef d'œuvre de notre peintre, représente les bonnes Sœurs de la Charité donnant leurs soins à des malades atteints de cette terrible maladie épidémique qu'on nomme le typhus.

La réputation de M. Hamel ne tarda pas à franchir les limites de la Province où il avait vu le jour. Successivement appelé à Hamilton, à Kingston, à Toronto, et même aux États-Unis, il laissa partout de brillantes traces de son passage.

Cette excursion artistique terminée, M. Théophile Hamel établit permanemment son atelier à Québec, et et il fut bientôt chargé d'une importante commande : les portraits des présidents des Chambres du Canada-Uni. Ces portraits, qui forment une large part de notre galerie nationale, sont suspendus dans les couloirs des édifices parlementaires à Ottawa.

Ce ne sont pas les seules œuvres de mérite qu'ait laissées à son pays M. Théophile Hamel. Il a fait une quantité de tableaux religieux pour les églises. Parmi ces dernières œuvres brillent au premier rang : le tableau de la Sainte-Famille, de Van Loo, qui fait

partie de la galerie de la cathédrale de Québec et copié d'après l'original qui était autrefois dans la chapelle du séminaire de Québec, un tableau ornant l'église des Révérends Pères Jésuites et figurant la Présentation de Jésus au Temple.

M. Hamel décéda à Québec le 23 décembre 1870.

M. Hamel était le type du chrétien sans peur et sans reproche et du gentilhomme. Doué d'un caractère doux, affable, il enlevait d'assaut les sympathies de tous ceux qui avaient la bonne fortune de l'approcher. Modeste à l'excès, il paraissait être seul à ignorer son mérite et son talent. Il mourut comme il avait vécu : en paix avec sa conscience, en paix avec Dieu. Sa dernière pensée fut pour son Dieu, sa famille, ses amis et cette population de Québec qu'il aimait tant.

— : 000 : —

## Le nom de la France en algonquin

Dans son livre sur les bords du Rhin, Victor Hugo dit que les Algonquins appellent la France *Mittigouchiouckendalakiak*, et il observe là-dessus : " Plus l'homme est barbare, plus le compliqué lui plait. Rien n'est moins simple qu'un Sauvage. " Il donne la périphrase que je viens de citer comme une traduction du mot France.

Cette jovialité un peu massive, qualifiée de traduction, ne fait qu'entasser des syllabes pour désigner des gens venus de loin et rôdant dans le pays.

Les Algonquins ne traduisent pas. Ils disent

France, Français, Visages Pâles.

L'algonquin est monosyllabique. Il s'en suit que dix sons dans cette langue en disent autant que vingt-cinq ou trente en français. C'est l'inverse du langage compliqué. Où t'es-tu, ô Hugo ! la parlette fourrée ?

Cependant on m'affirme que Mittigouchio veut dire Français. Accordons ceci un moment mais n'en faisons pas une traduction. Pour traduire il est nécessaire d'avoir un mot équivalent au terme étranger que l'on veut rendre. Il n'en existe pas pour France ou Français.

Voyons Mittigouchiou. Dès 1608, on trouve que les Algonquins appelaient Mistigoches ou Mistigouchiou les Normands qui fréquentaient Québec, par apposition à d'autres Français,—les Basques—qui pêchaient dans le golfe Saint-Laurent. Les Mistigoches achetaient des pelleteries ; ils étaient marchands, les Basques, pêcheurs.

Tous les Européens étaient Wimitigôji—hommes des grands canots. On m'affirme aussi que cela veut dire Français. Oui, en ce sens que les Français étant les seuls connus sur le fleuve, il n'était question ni des Anglais ni des Espagnols.

La patrie de ces navigateurs de grands canots était désignée par une syllabe wimitigoji âki. Cela ne traduit pas le nom de la France mais dit nettement " le pays des étrangers. "

Le w que j'emploie ici se prononce en algonquin comme le chiffre 8.

BENJAMIN SULTE

— : 000 : —

## LES VOEUX RELIGIEUX

---

Une religieuse, qui a fait profession chez les Ursulines de Québec ou chez les Hospitalières de la même ville, a-t-elle pu garder la propriété de ses biens et la capacité juridique lui permettant après sa profession, d'entrer dans le partage d'une succession avec les héritiers naturels. Que dit le droit ecclésiastique au sujet de la nature des vœux émis dans ces monastères ?

### AVOCAT

En droit canonique, par le vœu solennel de pauvreté, le profès encourt *ipso facto* une incapacité qui le rend inhabile et à garder la propriété de ses biens temporels et à en acquérir de nouveaux. Par le fait de sa profession solennelle, le profès, s'il n'a pas disposé de ces biens préalablement, en perd la propriété, laquelle est acquise par le monastère où il fait des vœux : il meurt *ab intestato* en faveur de son monastère. Après sa profession, il ne peut acquérir à titre d'héritier, puisqu'il est mort civilement ; mais comme il est mort en faveur et au profit de son monastère, c'est celui-ci qui doit entrer en partage avec les héritiers naturels.

Par le vœu simple de pauvreté, le profès garde la propriété de ses biens ; il est privé du droit de les administrer librement.

L'on a discuté longtemps sur la nature des vœux émis dans les monastères des Ursulines de Québec, de l'Hôtel-Dieu de Québec et de l'Hôpital-Général de Québec. Pour résoudre cette question important,

Monseigneur Turgeon, en 1853, soumit à la Congrégation de la Propagande l'exposé suivant :

Il existe dans ma ville épiscopale de Québec trois monastères de Religieuses de l'Ordre de Saint Augustin : un, de Religieuses de la Congrégation de S. Ursule, pour l'éducation des jeunes filles, et deux autres, de Religieuses Hospitalières de la Congrégation dite de la Miséricorde de Jésus, pour le soin des malades. Ces trois monastères ont été fondés vers 1640, avec le consentement et l'approbation de l'Ordinaire, par des Religieuses venues de France. Dès l'origine, l'on a observé dans ces monastères la discipline régulière ; l'on a émis, entre les mains de l'Evêque ou de son délégué, les trois voeux solennels de pauvreté, d'obéissance et de chasteté ; les Religieuses ont toujours cru de bonne foi que leurs voeux étaient solennels, et elles ont toujours été considérées par tous comme de véritables professes régulières.

Mais un doute s'est élevé au sujet de la validité de l'élection des dits monastères du fait qu'ils ont été établis sans la permission du Saint-Siège ; de là un doute au sujet de la validité de la profession des Religieuses.

De plus, à raison des circonstances de lieux, de temps, et surtout à cause de la fin que poursuivent ces instituts, le cloître papal n'a jamais pu être observé dans ces monastères. De là des inquiétudes perpétuelles et chez ces Religieuses, et chez leurs Supérieurs.

C'est pourquoi agenouillé aux pieds de Votre Sainteté, je demande :

I. La validation *ad cautelam* de l'érection des dits monastères ;

- II. Une déclaration à l'effet que les femmes qui font profession dans les dits monastères sont de vraies religieuses professes approuvées par le Saint Siège et qu'elles doivent être regardées comme de vraies Régulières ;
- III. Qu'à l'avenir leur cloître soit épiscopal, de sorte que les Archevêques de Québec, par eux ou par leurs délégués, puissent en dispenser pour des causes vraiment justes et graves.

DANS L'AUDIENCE DU SAINT-PERE, accordée le 26 juin 1853, Sa Sainteté Pie IX, sur le rapport fait par moi, Secrétaire de la Congrégation de la Propagande, vu les raisons du Révérendissime Consultant, élu spécialement pour ce cas, faisant droit aux prières du Révérendissime Archevêque de Québec, a ordonné de répondre ce qui suit ;

*Ad Ium* : Affirmativement : la validation demandée est accordée.

*Ad IIum* : Les Religieuses dont il est question dans l'exposé doivent être considérées comme des professes à vœux simples, lesquels vœux seront perpétuels de la part des monastères et des professes, mais dont le Saint-Siège, pour des causes vraiment justes et graves, pourra dispenser. Leur cloître sera épiscopal.

*Ad IIIum*. Il a été répondu dans *Ad IIum*.

Donné à Rome, dans le Palais de la Propagande, le jour de l'année, comme il a été dit plus haut.

A. BARNABO,  
Secrétaire.

A la lumière de ce décret, il est clair que dans ces trois monastères de Québec, les Religieuses, au moins depuis 1853, font les vœux simples de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Donc leur profession religieuse, en droit canonique, n'a pas l'effet de leur enlever ni la propriété des biens temporels qu'elles possèdent à l'époque de leur profession, ni de les rendre inhabiles à acquérir dans la suite.

J'ai dit *les trois monastères de Québec* : il faudrait dire autrement des vœux des Hospitalières qui ont fondé et tiennent l'Hôtel-Dieu de Montréal.

JOS. H. GIGNAC, ptre.

